

**Ministère de l'Artisanat, de Culture  
De l'Industrie Hôtelière et du Tourisme**

\*\*\*\*\*

**Région de Gao**

\*\*\* \*\*\*\*\*

**Mission Culturelle de  
Gao**

\*\*\*\*\*

**République du Mali**

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

# ETAT DE CONSERVATION DU TOMBEAU DES ASKIA DE GA



Mission culturelle de Gao  
Janvier 2024

## **Tombeau des Askia (Mali) (C 1139) :**

### **Résumé analytique du rapport :**

Le présent rapport retrace les améliorations apportées à l'état de conservation du bien, « Tombeau des Askia », en 2023. Le bien, classé dans le patrimoine culturel national en 2003, est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2004.

L'Etat partie et ses partenaires (essentiellement l'UNESCO, le fonds du patrimoine mondial africain et ALIPH, Alliance Internationale pour la protection du patrimoine en zone de conflit) dans le souci constant de protéger et de contribuer à une meilleure conservation du bien ont mis en œuvre certaines mesures correctives relatives aux recommandations adoptées par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 45<sup>ème</sup> session tenue à Ryad en Arabie-Saoudite en Octobre 2023.

La mise en œuvre des mesures correctives est un souci majeur de l'Etat partie malgré la persistance de l'insécurité dans la région. L'implication des collectivités décentralisées, des communautés locales particulièrement les jeunes et les femmes et les associations culturelles dans la mise en œuvre des travaux du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia, financé par la fondation ALIPH ont été capitales.

Les mesures correctives, recommandées par le comité du patrimoine mondial suite à l'inscription du Tombeau des Askia sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2012, visent à améliorer l'état de conservation des composantes physiques et la gestion du bien. La réalisation effective de ces mesures correctives est un engagement pris par l'Etat partie pour une meilleure conservation du bien et sont susceptibles de conduire à terme le retrait du bien de la Liste des biens culturels en péril.

Il faut rappeler que le bien, Tombeau des Askia a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en juillet 2012, lors de la 36<sup>ème</sup> Session du Comité du patrimoine mondial, à la demande de l'Etat du Mali, suite à l'occupation de la ville de Gao par les groupes armés rebelles et terroristes.

Dans ce rapport, l'accent sera mis sur les progrès antérieurs réalisés dans la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Comité du patrimoine mondial.

En 2023, lancement de l'appel d'offres ouvert pour la sélection des entreprises pour la réalisation des travaux du projet de réhabilitation, partie ciment :

- Réhabilitation de la clôture existante du Tombeau des Askia ;
- Construction de bloc de latrines ;
- Réhabilitation de l'espace d'ablution ;
- Clôture de l'aire de prière.

D'autres activités comme :

- Rencontres d'échange avec les membres du comité de gestion du Tombeau des Askia sur la mise en œuvre du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia, l'entretien des plants hasu, la divagation des animaux et l'occupation de la zone tampon ;

- Célébration de la Journée Internationale du Patrimoine Mondial Africain, le 5 Mai 2023, à travers une visite guidée sur le site avec les jeunes du conseil communal de la commune urbaine de Gao.

Ce rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et la mise en œuvre des recommandations adoptées par le comité du patrimoine mondial s'inscrivent dans le format spécifique et obligatoire pour la soumission des rapports sur l'état de conservation du bien par les Etats parties.

### **Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial**

*L'Etat partie saisit l'accueil favorable et les salutations adressés par le Comité du patrimoine mondial pour la réalisation des activités dans la mise en œuvre des mesures correctives. Il remercie l'ensemble des partenaires particulièrement la Fondation ALIPH, (Alliance Internationale pour la protection du patrimoine en zones de conflit) pour avoir financé le projet de « réhabilitation du Tombeau des Askia à Gao » soumise par le Mali pour la conservation durable du Tombeau des Askia et sa promotion par la valorisation de l'architecture traditionnelle à travers les savoirs, savoir-faire et les matériaux locaux de construction.*

*La mise en œuvre des activités du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia contribueront efficacement à améliorer l'état de conservation des composantes physiques du bien.*

*Le projet de réhabilitation du Tombeau des Askia, reprogrammé sur deux ans (2023 -2024) sera mis en œuvre par la Direction Nationale du Patrimoine Culturel, CRATerre, la fondation ALIPH et le bureau d'audit Pyramis en collaboration avec les communautés locales et la Mission Culturelle de Gao pour la consolidation des structures physiques du bien, la formation des maçons et des guides, l'aménagement de la place des ablutions, la reprise de l'installation électrique, la construction de latrines, la réhabilitation de la clôture, l'installation des portes en bois, la réalisation de livrets et de manuel de conservation enfin favorisé la régénération des plants de hasu dans la cour du Tombeau des Askia.*

### **Le plan de gestion et de conservation du bien expiré :**

*L'Etat partie a déjà soumis une demande de révision du plan de conservation et de gestion du bien au Centre du patrimoine mondial.*

### **Mise en œuvre des mesures correctives :**

*L'Etat partie s'engage à poursuivre la mise en œuvre des mesures correctives et rassure sur la pérennisation des moyens techniques et financiers pour une gestion durable du bien.*

#### **a- Progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le comité du patrimoine mondial :**

*L'aménagement, l'inventaire et la documentation de la nécropole, les crépissages post-crise de 2014 et de 2018, la réhabilitation et l'entretien de la tour pyramidale, la réparation du toit de la mosquée des hommes, l'étagage de sable fin dans l'espace de prière, la régénération*

*des plants hasu, des études sur les pathologies, la réalisation de la cartographie du site pour mieux définir les limites du site, la sensibilisation de la communauté particulièrement les jeunes, l'organisation des maçons traditionnels en association, l'élaboration de plan de communication sont des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Comité du patrimoine mondial. Ces activités réalisées ont permis de rétablir l'engagement et l'attachement des communautés locales à leur patrimoine culturel. L'Etat parti continue la mise en œuvre des mesures correctives nécessaires pour le retrait du Tombeau des Askia de la Liste en péril.*

- **Authenticité** : l'assistance internationale a beaucoup contribué à restaurer l'authenticité du site par la consolidation des structures physiques du bien,
- **Intégrité** : le site conserve dans l'ensemble son intégrité, même si quelques perches d'eucalyptus demeurent encore sur le mur Est de la mosquée des hommes ; la zone tampon est encore partiellement occupée par les habitations illicites. L'épave de camion a été dégagée de la zone tampon.
- **La protection de l'espace de prière** par l'épave de sable fin contre l'érosion hydrique.
- **L'aménagement et la documentation de la nécropole** pour approfondir les connaissances sur les sépultures historiques et les protéger contre l'érosion hydrique à travers le projet de documentation et d'aménagement des sépultures historiques du Tombeau des Askia financé par le fonds du patrimoine mondial africain.,
- **La réalisation de deux éditions de crépissage** post-crise en 2014 et en 2018 par la communauté locale avec le soutien financé de l'UNESCO pour une meilleure conservation du bien.
- **La réalisation des études sur les pathologies du bien en 2014, 2018 et en 2022 ;**
- **L'élaboration du plan d'urgence en cas de catastrophe en 2017,**
- **L'élaboration d'un plan de communication pour une meilleure sensibilisation de la communauté locale sur la protection du site en 2022,**
- **L'organisation des journées du patrimoine mondial africain, le 5 mai, en 2018, 2019, 2022 et 2023,**
- **L'élaboration du plan de conservation et de gestion 2018-2022.**

#### **Des difficultés dans la mise en œuvre de certaines mesures correctives :**

- **Hauteur du mur de clôture** : la reprise du mur de clôture est prévue dans le projet de réhabilitation du Tombeau des Askia financé par la fondation ALIPH. La reprise des travaux prévus en 2023, est reportée en 2024 et sera suivie par un architecte malien sous la supervision de l'association CRA Terre. Le problème de visibilité du site par le mur de clôture trop haut sera résolu par la réalisation du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia.
- **L'installation électrique**, non conforme aux normes d'installations électriques sera corrigée par le projet de réhabilitation du Tombeau des Askia. L'Etat parti a pris en charge les frais de consommation d'électricité du bien par l'installation d'un compteur au nom de la mission Culturelle.
- **Les portes métalliques** de la mosquée des femmes, du Nord, Ouest et Sud de l'espace de prière du soir, seront remplacées par le projet de réhabilitation du Tombeau des Askia.

- **La présence de sauves-souris** dans la mosquée des hommes demeure.

*Toutefois, le problème majeur pour le retrait du site de la Liste du patrimoine mondial en péril reste l'insécurité. Des progrès énormes sont réalisés par les forces armées de défense et de sécurité malienne et leur partenaire dans la sécurisation et la stabilisation du pays. La mise en œuvre du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia contribuera à la mise en œuvre effective des mesures correctives recommandées par le centre du patrimoine culturel pour le retrait du site de la liste du patrimoine mondial en péril.*

- b- Le calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives est-il approprié ? s'il ne l'est pas, merci de proposer un calendrier alternative et une explication justifiant les raisons pour lesquelles ce nouveau calendrier est nécessaire :**

*Le calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives, consigné dans le Plan de gestion et de conservation 2018 – 2022, sera revu par l'élaboration du nouveau plan de conservation et de gestion. Il sera souhaitable d'organiser une rencontre avec l'ensemble des parties prenantes et les partenaires financiers pour élaborer un calendrier précis et détaillé pour la mise en œuvre des mesures correctives suite aux recommandations adoptées par le Comité du patrimoine mondial pour le retrait du site de la Liste en péril.*

#### **Programme de renforcement de capacité des gestionnaires :**

*L'Etat partie salut les efforts du fonds du patrimoine mondial pour la mise en place d'un programme de formation à distance et sur le terrain pour le développement de l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril DSOCR. La présence du gestionnaire du bien à Dakar à l'atelier de suivi pour l'état de conservation souhaité pour le retrait des sites d'Afrique de l'Ouest de la Liste du patrimoine mondial en péril à Toubacouta (Delta du Saloum) parc national du Niokolo-koba au Sénégal du 12 au 16 juin 2023, montre à suffisance l'engagement de l'Etat partie pour le renforcement de capacité des gestionnaire et la mise en œuvre des mesures corrective pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril.*

*La réalisation des activités du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia financé par ALIPH résoudra essentiellement la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Comité du patrimoine mondial pour le retrait du bien de la Liste en péril. Ce projet prend en compte l'ensemble des mesures correctives non réalisées et la sélection des entreprises pour les travaux de réhabilitation du mur de la clôture, des toilettes, de l'aire d'ablution et de l'aire de prière sont déjà faites. Le processus de décaissement pour l'avance de démarrage des travaux et l'achat de matériels de travail des maçons pour les travaux en terre sont en cours.*

**Conformément au paragraphe 172 des orientations :** aucune restauration potentielle importante, altération potentielle, nouvelle construction, potentielle à l'intérieur du bien ou dans la zone tampon qui pourrait avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, son authenticité et son intégrité n'existe.



*Par contre des activités de mise en valeur de la zone tampon sont nécessaires pour éviter une éventuelle occupation de celle-ci par la population riveraine. Cette occupation éventuelle pourrait avoir des impacts sur la valeur universelle exceptionnelle du bien.*



*Célébration du 5 mai 2023, journée des sites du patrimoine mondial africain*



*Rencontre-membres comité de gestion, entreprises, représentants, urbanisme, domaine et pyramis*

**Signature de l'Autorité**

## MESURES CORRECTIVES POUR LES SITES MALIENS

### Tombeau des Askia

<i>Mesure corrective</i>	<i>Etat d'avancement</i>
<b><i>Pour la conservation des composantes physiques du bien:</i></b>	
Réaliser les travaux de restauration/réhabilitation des différentes composantes du bien pour assurer leur stabilisation et consolidation	Les travaux de réhabilitation du Tombeau des Askia, financé par la fondation ALIPH, ont commencé par la partie en terre, le 2 mars 2024.
Etablir et mettre en œuvre des mesures de contrôle du niveau d'ensablement des composantes physiques du bien et réaliser des travaux de drainage et de désensablement des cours du bien,	Les mesures de contrôle du niveau d'ensablement des composantes physiques du bien seront prises en charge dans le cadre du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia, financé par la fondation ALIPH.
Sauvegarder et préserver les caractéristiques culturelles et symboliques de la nécropole : 1) assurer sa stabilisation par rapport à l'action érosive des eaux de pluies, 2) corriger les erreurs d'aménagement sur sa clôture qui affectent son authenticité, 3) favoriser son intégration dans un ensemble cohérent avec l'esplanade de la pierre blanche	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Les caractéristiques culturelles et symboliques de la nécropole ont été stabilisées par rapport à l'action érosive des eaux de pluie par la mise en œuvre du projet d'aménagement et de documentation des sépultures historiques du Tombeau des Askia, financé par le Fonds du Patrimoine mondial Africain en 2022 ;</li> <li>2- Les erreurs d'aménagement sur la clôture du bien seront corrigées, une entreprise locale a été sélectionnée pour faire le travail dans le cadre du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia financé par la fondation ALIPH ;</li> <li>3- L'intégration de l'esplanade de la pierre blanche est en cour, il a été confié à une entreprise sélectionnée lors d'un appel d'offres ouvert dans le cadre du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia, financé par la fondation ALIPH.</li> </ol>
Améliorer les commodités d'usage des bâtiments, en l'occurrence, le bâtiment de prière des hommes	Cette activité sera réalisée après le mois de ramadan dans le cadre du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia, financé par la fondation ALIPH
Sauvegarder et préserver les caractéristiques architecturales (typo-morphologique) de la zone tampon	La sauvegarde et la préservation des caractéristiques architecturales de la zone tampon seront réalisées dans la cadre du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia, financé par La fondation ALIPH, avant fin 2024.

<b><i>Pour la protection et la gestion du bien:</i></b>	
Réviser et mettre en œuvre le plan de gestion et de conservation du bien et des zones tampons, prenant en compte un plan de gestion des risques, les menaces soulevées sur la valeur universelle exceptionnelle du bien et une planification des activités de conservation préventives et curatives des composantes du bien,	Une demande de révision du plan de gestion et de conservation du bien a été adressée au centre du patrimoine mondial par l'Etat partie
Identifier les sources de financement à court, moyen, et long terme, garantissant la mise en œuvre de ce plan de gestion	Les sources de financement seront identifiées lors de l'élaboration du nouveau plan de gestion et de conservation du bien
Elaborer un manuel de conservation des composantes du bien précisant le mécanisme d'évaluation périodique de son état de conservation	L'élaboration d'un manuel de conservation est en cour dans le cadre du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia, financé par la fondation ALIPH. Il est confié à CRATerre.
Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs et professionnels impliqués dans la gestion et la conservation du bien	Une formation des membres du comité de gestion du bien et les maçons traditionnels a eu lieu en 2020 dans le cadre du projet de réhabilitation du Tombeau des Askia, financé par la fondation ALIPH.
Renforcer les capacités opérationnelles de la structure de gestion du bien : dotation en budget nécessaire pour les activités de conservation urgente	Pour le moment, la structure de gestion du bien n'a pas été dotée de budget pour les activités de conservation urgente.